

Domaine Public

1 7 7 2

Edition PDF
du 17 mars 2008

Les articles mis en ligne
entre le 12 et
le 17 mars 2008

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un
point de vue de
gauche, réformiste
et indépendant.
En continu avec liens
et réactions sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Mission impossible pour CFF Cargo

En matière de transport de marchandises par le rail, la Confédération doit enfin faire des choix cohérents
(Yvette Jaggi)

Le calendrier européen

Libre circulation, convention collective de la construction, libre échange agricole, conflit fiscal: l'indispensable synchronisation (André Gavillet)

Droit et démocratie directe: un couple indissociable

Les réactions à l'invalidation d'une initiative populaire à Genève illustrent à nouveau une confusion dangereuse (Jean-Daniel Delley)

La Suisse, pays de Cocagne des banques et des pharmas

La demande intérieure mise en coupe réglée: c'est le prix de l'isolement européen et de l'absence de vraie concurrence
(Albert Tille)

L'assurance maladie au régime du blabla

On vote le 1er juin sur un projet confus qui retarde et complique la révision nécessaire de la LAMal (Jean-Daniel Delley)

«Patrimoine suisse» contre Jean Nouvel à Calvinopolis

La frilosité des Genevois à l'égard de leurs musées vient de loin (Daniel Marco)

Avec le décès de Lazare Ponticelli, la Grande Guerre bascule définitivement dans l'Histoire

La manière dont les soldats ont affronté l'horreur des tranchées continue de diviser les historiens
(Lyonel Kaufmann)

Mission impossible pour CFF Cargo

En matière de transport de marchandises par le rail, la Confédération doit enfin faire des choix cohérents

Yvette Jaggi (17 mars 2008)

Avec une mission quasiment impossible, assortie d'une surveillance pour le moins distraite, il était écrit que les exigences de la Confédération à l'égard de CFF Cargo ne seraient pas remplies. «*Le Conseil fédéral attend des CFF (Division Marchandises) qu'ils poursuivent systématiquement dans le domaine d'activité «International», la stratégie de transit engagée, celle de la production transfrontalière à guichet unique. Dans le trafic à travers les Alpes, ils augmentent leur volume de transport, pour autant que les risques qui y sont liés soient supportables pour les CFF et que la rentabilité à long terme des prestations ne soit pas menacée. Ils contribuent ainsi de manière déterminante à réaliser l'objectif du transfert du trafic*». Telle est la première des quatre orientations stratégiques (p.1795) fixées à la société CFF Cargo SA, filiale à 100% mais juridiquement autonome depuis 2001, signataire d'une convention collective de travail distincte et domiciliée à Bâle, d'où elle gère le secteur Marchandises pour le compte de l'entreprise de transport ferroviaire dont la Confédération est l'actionnaire unique.

Les autres orientations concernent le trafic intérieur, la ponctualité et une productivité que les CFF doivent «*augmenter chaque année, de manière appropriée*». Le tout répond

aux six «*objectifs généraux*» attribués aux CFF dans leur ensemble en matière de gestion: services de qualité, transfert de la route au rail, desserte de base, éthique d'entreprise, développement durable, gestion des risques, coordination du système global des transports publics, mobilité combinée, satisfaction des clients.

Et comme si cela ne suffisait pas, les CFF doivent enfin «*tenir compte, dans le cadre des possibilités qu'offre la gestion de l'entreprise, des répercussions de leurs activités sur le développement territorial et des attentes des régions quant à une répartition équitable des emplois*».

Une obligation que les dirigeants de CFF Cargo semblent avoir négligée au moment de préparer le plan de restructuration qui suscite l'opposition légitime du personnel et l'indignation unanime au Tessin, tout entier du côté des grévistes des ateliers de Bellinzone.

Il n'empêche: les objectifs assignés aux CFF, particulièrement en matière de transport de marchandises, s'apparentent à la mission impossible ou, plus hypocritement encore, à un recueil de vœux pies. Certes, pour qu'on n'en reste pas là, la Convention quadriennale de prestations (p. 9293), dont l'édition actuelle vaut pour la

période 2007 à 2010, fixe toute une batterie d'objectifs quantifiés et d'indicateurs permettant un contrôle semestriel par la Confédération. Cette dernière, en fait le département dirigé par Moritz Leuenberger, prend périodiquement acte du degré de réalisation des objectifs. Elle ne s'en affirme pas moins responsable du «*pilotage des CFF*», auxquels la convention prévoit le versement par les pouvoirs publics de plusieurs milliards par an pour les infrastructures et le transport, des voyageurs principalement. Le trafic marchandises, notamment le transfert du trafic transalpin de la route au rail, est également encouragé, mais par des instruments de financement séparés, hors Convention, dont les mécanismes demeurent peu transparents.

Le débat urgent prévu pour ce mercredi au Conseil national devrait marquer enfin le véritable «*retour du politique*» attendu par Michel Béguelin, ancien syndicaliste et parlementaire fédéral, en d'autres termes la réouverture du complexe dossier du transport ferroviaire. Il urge de clarifier les responsabilités respectives des différents acteurs ainsi que les flux financiers concernant le transport des marchandises par le rail, dont la comptabilité d'entreprise demeure très sommaire, du moins dans sa version publiée. Il faudra aussi nuancer les comparaisons

simplistes avec le BLS, qui a su habilement utiliser la marge de manœuvre accordée par son actionnaire principal, le canton de Berne. Dès 2009, BLS dissociera infrastructure et transport, avec la création d'une société chargée des infrastructures dont la Confédération sera majoritairement propriétaire et le maintien de la société BLS Cargo actuelle comme pure entreprise de transport ferroviaire, avec participation minoritaire de Railion, filiale marchandises des chemins de fer allemands DB.

Le plan de restructuration de CFF Cargo ne se réalisera sans doute pas entièrement. Mais sa menace n'aura pas été inutile si elle fait apparaître que la mission donnée à l'ancienne

régie, devenue société anonyme de droit public en 1999, est irréaliste. La droite doit admettre qu'elle a posé, intentionnellement ou pas, des contraintes dont ses élus refusent de payer le plein prix. Et la gauche doit accepter que les CFF ne puissent se maintenir comme entreprise ferroviaire intégrée – pratiquement la seule en Europe à réunir dans la même société à la fois les infrastructures, qui exigent de lourds investissements non rentabilisables, et les activités de transport, dont les profits éventuels ne peuvent s'obtenir que par la possibilité de prendre en compte certaines conditions du marché. Sans cette liberté, l'alternative est simple: ou bien un subventionnement

indéfiniment augmenté, ou bien une prise de participation limitée des transporteurs privés, qui dès lors se trouveraient confrontés aux exigences du politique.

Dans ses huit premières années d'existence, CFF Cargo a usé trois directeurs: le premier n'a pas pris le temps de comprendre la culture d'entreprise, le second a échoué dans la collaboration avec l'Italie, le troisième, Daniel Nordmann, avec l'Allemagne. Le quatrième, Nicolas Perrin, devrait voir le bout du tunnel, si la Confédération, propriétaire unique des CFF, le veut bien, cette fois dans la clarté et surtout la cohérence.

Le calendrier européen

Libre circulation, convention collective de la construction, libre échange agricole, conflit fiscal: l'indispensable synchronisation

André Gavillet (16 mars 2008)

Le calendrier est un instrument politique essentiel. Mieux que le planning ou l'échéancier. Sans jeu de mots, le calendrier de cuisine, punaisé contre une armoire, où l'on note dans la case du jour important ce qu'on ne doit pas oublier. La politique européenne du Conseil fédéral aurait besoin d'un calendrier de ce modèle.

L'échéance première est la confirmation-extension des accords bilatéraux sur la libre circulation. La date est d'une importance telle qu'elle se passe de calendrier pour être

mémorisée. Mais on l'oublie vite dans l'appréciation d'événements qui pourtant lui sont liés. Ainsi l'absence de convention collective dans le bâtiment. Comment rendre crédibles les mesures d'accompagnement si un instrument de contrôle de cette importance fait défaut: une convention rendue de force obligatoire à l'échelle nationale? Les responsables patronaux devraient ne pas l'oublier.

Le Conseil fédéral vient de décider d'ouvrir des

négociations avec l'Union européenne pour préparer un accord sur le libre échange des produits agricoles. Il faut saluer cet esprit d'ouverture. Mais la date est-elle bien choisie? L'Union suisse des paysans est opposée, l'UDC fait savoir d'emblée qu'elle lancera un référendum. Est-il opportun de mettre en alerte la majorité des agriculteurs avant que les accords bilatéraux soient confirmés par le peuple?

Reste une échéance majeure qui n'a pas trouvé sa case de calendrier: les demandes de

Bruxelles nous incitant à revoir la fiscalité pratiquée par certains cantons à l'égard des holdings et autres sociétés dites d'administration. Berne ne voulant pas négocier, tout en acceptant le «*dialogue*» quoique sourd, l'objet ne peut figurer au calendrier – le nôtre du moins, car «*en face*» on sait compter les jours.

La difficulté est réelle. Si rien ne se passe, et que Bruxelles se fâche, sera provoquée une

résistance anti-européenne au moment où il faut compter sur toutes les forces pour consolider les accords bilatéraux. Ou la Suisse entre en matière et de ce fait suscite une opposition nationaliste au plus mauvais moment.

La solution, difficile, serait de mettre au travail une commission d'experts ayant pour mission de revoir et parfaire la loi fédérale sur l'harmonisation (DP 1771). Elle

devrait être assez représentative pour être prise au sérieux, assez discrète pour ne pas effaroucher prématurément.

Il serait du devoir du Conseil fédéral d'en prendre l'initiative, même si aucun courant d'opinion fort ne l'y encourage. C'est sa responsabilité historique. La sagesse du calendrier des postes.

Droit et démocratie directe: un couple indissociable

Les réactions à l'invalidation d'une initiative populaire à Genève illustrent à nouveau une confusion dangereuse

Jean-Daniel Delley (15 mars 2008)

Respect du droit et démocratie directe sont-ils compatibles? Les sources de conflit au sein du couple ont augmenté notamment au rythme du développement du droit international (DP 1771). Le parti de Christoph Blocher est passé maître dans l'exacerbation de cet antagonisme: toute référence au respect nécessaire du droit international est entendue comme une atteinte à la souveraineté nationale; toute embûche procédurale sur le chemin d'une initiative constitue un prétexte pour éviter le verdict populaire. Cette opposition, dont seule la démocratie devrait sortir vainqueur, révèle une conception erronée et réductrice de la démocratie.

L'actualité genevoise nous fournit un bon exemple de cette confusion. Le Grand

Conseil vient d'invalider une initiative proposant un nouveau tracé pour la ligne ferroviaire Cornavin-Annemasse (CEVA). Un chroniqueur médiatiquement omniprésent, Pascal Décaillet, s'indigne: dès lors qu'un texte a recueilli un nombre suffisant de signatures, il doit être soumis au peuple; foin des arguties juridiques telles que l'exigence de l'unité de la matière ou le respect du droit supérieur. *Exit* les juges et les parlements et place au peuple!

Reprenons. L'initiative CEVA met en question un projet qui a passé toutes les phases de la procédure sans jamais faire l'objet d'un référendum ou d'un recours. Elle intervient en fin de course, comme l'exercice de rattrapage d'une occasion manquée. Bref elle joue à la fois le rôle d'un référendum – en jetant le tracé officiel – et

d'une initiative – en en proposant un nouveau. L'Italie ne connaît que le référendum abrogatoire, qui intervient seulement après la mise en vigueur de la loi. Le référendum helvétique, au niveau fédéral comme dans les cantons, est suspensif: il permet de contester une loi après son adoption et avant son entrée en vigueur. Dans ces conditions, tenter, par le biais de l'initiative, de faire capoter un projet qui a précédemment surmonté l'épreuve du référendum – soit que ce dernier n'ait pas été utilisé, soit que le souverain ait soutenu le projet – relève de l'abus de droit.

De manière générale, stigmatiser les contraintes juridiques au nom de la libre expression de la volonté populaire, c'est ignorer que la démocratie ne peut s'épanouir

en dehors des règles qui en précisent l'exercice. Car une démocratie sans règles conduit à la tyrannie du pouvoir absolu, donc au règne de l'arbitraire: le peuple se mue alors en tyran. L'exigence de l'unité de la matière – comme celle du respect du droit supérieur – à laquelle doivent se conformer les initiatives, ne sont pas caprices de juristes

mais conditions indispensables à la décision démocratique. La première, parce qu'elle interdit de ficeler des demandes hétérogènes dans un même projet, assure la clarté de la volonté populaire. Quant à la seconde, elle exprime tout simplement que le peuple genevois ne peut se prononcer dans une matière qui relève d'une compétence fédérale,

donc du peuple suisse. Ce peuple souverain, qui peut certes modifier ses lois, mais qui n'en est pas moins lié par celles qui sont en vigueur, tout comme par les règles émanant des traités que la Suisse a signés. C'est ce qu'il faut rappeler avec constance contre les populistes qui flattent le peuple en lui faisant croire qu'il règne au-dessus des lois.

La Suisse, pays de Cocagne des banques et des pharmas

La demande intérieure mise en coupe réglée: c'est le prix de l'isolement européen et de l'absence de vraie concurrence

Albert Tille (16 mars 2008)

Les banques suisses font de bonnes affaires sur le dos des épargnants. Elles leur offrent des taux misérables, de 0,9 % en moyenne. Au bénéfice de cet argent extrêmement bon marché, elles exigent, de plus, des frais de gestion non négligeables. Epargner signifie perdre de l'argent si l'on tient compte de l'inflation annuelle, de 2,4 % au dernier relevé. Cette performance bancaire n'a pas son pareil à l'étranger. Le *VZ Vermögenszentrum* de Zurich, relayé par le quotidien *Tages Anzeiger*, fait une comparaison éloquentes avec les conditions faites aux épargnants allemands. Ainsi le grand distributeur Lidl sert un intérêt de 4,8% sur son compte d'épargne sans frais de gestion. Le discounter offre des conditions nettement plus favorables que les banques essentiellement pour attirer la clientèle dans ses magasins. Ce qui est probablement du

dumping a cependant le mérite de créer une véritable concurrence et une hausse des rémunérations au bénéfice des épargnants. Une banque allemande en ligne progresse rapidement avec des taux à 3,8%.

En Suisse, rien de pareil. Migros, Coop et les banques cantonales s'alignent pratiquement sur les taux offerts par les autres acteurs de la branche. La concurrence n'existe pas à l'intérieur du pays. Personne n'y a intérêt. L'épargne afflue dans les coffres malgré sa misérable rémunération.

Les consommateurs suisses frontaliers ont pris l'habitude du tourisme d'achat de l'autre côté de la frontière. Les épargnants pourraient faire de même. Mais, à la différence d'un achat de marchandises, l'épargne est, par définition,

une opération sur la durée. Une modification de parité entre franc et euro pourrait éliminer tout gain réalisé sur un taux d'intérêt.

Les banques ne cessent de vanter les vertus de la riche place financière helvétique qui offre des hypothèques à bon compte. Elles omettent de mentionner que cette générosité se fait sur le dos des épargnants. La Suisse, à l'abri de la concurrence européenne, est un pays de Cocagne pour nos banques. Elle l'est aussi pour nos laboratoires pharmaceutiques. Protégés par l'interdiction des importations parallèles, ils peuvent imposer un prix anormalement élevé des médicaments. Pas étonnant, dès lors, que banques et pharmaceutiques soient les plus ardents partisans du *statu quo* dans les relations entre la Suisse et l'Europe.

L'assurance maladie au régime du blabla

On vote le 1er juin sur un projet confus qui retarde et complique la révision nécessaire de la LAMal

Jean-Daniel Delley (12 mars 2008)

«Ni nécessaire ni nuisible». C'est en ces mots que Pascal Couchepin a exprimé le soutien du Conseil fédéral au nouvel article constitutionnel sur l'assurance maladie soumis au peuple le 1er juin prochain. Un soutien «institutionnel» a commenté le président de la Confédération pour signifier que le gouvernement se ralliait sans conviction à un projet décidé par le parlement contre son avis.

L'histoire de ce projet illustre à la caricature l'incapacité du législateur, pris entre les intérêts divergents des acteurs de la santé et prisonnier d'une conception mal digérée de la concurrence, à rénover la législation en la matière. On se souvient encore du magistral couac de 2003, quand le parlement rejetait en votation finale une révision longuement débattue de la LAMal (DP 1727). Cette même année, l'UDC lançait son initiative populaire pour la baisse des primes d'assurance maladie, un

sujet rêvé dans la perspective des élections fédérales de l'automne. Dans son message, le Conseil fédéral préconisait le rejet de cette initiative, sans contre-projet. En effet la baisse promise par l'UDC n'aurait pu se produire qu'au prix d'une réduction drastique des prestations. Le parlement n'a pas suivi cette sage recommandation et s'est lancé dans la confection d'un contre-projet. Deux raisons l'y ont poussé. Tout d'abord la crainte d'une votation populaire à la veille des élections fédérales de 2007, qui aurait pu profiter à l'UDC. La préparation d'un contre-projet a permis de prolonger le délai de traitement de l'initiative et donc de repousser la date de la votation. Et, dans les rangs radicaux, l'idée à germer d'utiliser le contre-projet pour ancrer dans la Constitution quelques principes dont la concrétisation n'a pas trouvé de majorité jusqu'à présent: concurrence, transparence, financement moniste – un

terme abscons pour dire que les fournisseurs de soins sont rémunérés par un seul agent, en principe l'assureur.

Qu'on ne s'y trompe pas: ce nouvel article 117a ne va pas dans l'immédiat révolutionner la politique de la santé, car son application nécessiterait encore des modifications légales, avec référendum à la clé. Mais il constitue une tentative de légitimer par le flou des principes directeurs dont on espère qu'ils s'imposeront ultérieurement.

C'est dire que le parlement aurait pu s'épargner un travail superflu en laissant le peuple régler son compte à l'initiative de l'UDC, aujourd'hui retirée, et accélérer le rythme des révisions nécessaires de la LAMal. Car face au front uni de la gauche, des cantons et des soignants, cet article soutenu par les partis bourgeois, économistes et les assurances, n'a guère de chance de convaincre.

«Patrimoine suisse» contre Jean Nouvel à Calvinopolis

La frilosité des Genevois à l'égard de leurs musées vient de loin

Daniel Marco (14 mars 2008)

Genève a mal à ses musées. Le Musée Rath est fermé pour rénovation jusqu'au printemps 2009. Le Cabinet des estampes va bientôt l'imiter. Le Musée d'art et d'histoire est en mauvais état, mal ou pas entretenu depuis longtemps. En juin dernier, un plafond s'est effondré dans l'une des salles d'exposition. Depuis, toutes les salles du département des beaux-arts sont fermées et la direction des musées genevois a organisé à la hâte une exposition intitulée «*Patrimoine en danger*» (jusqu'au 30 mars). Elle présente les pièces les plus célèbres de l'institution pour attirer l'attention sur la vétusté du cadre bâti. Un peu comme on indique «*trous en formation*» sur les routes mal entretenues.

Parallèlement on se livre à des travaux d'urgence en attendant plus et mieux. Mieux, c'est le projet de l'architecte français Jean Nouvel, primé lors d'un concours, qui propose d'investir la cour intérieure par une extension dans le cadre d'une rénovation / transformation du bâtiment existant. Un bâtiment inauguré en 1910, oeuvre de l'architecte genevois Marc Camoletti, de style néo-classique provincial, lourd et massif, aux symétries

répétées et à l'organisation intérieure, notamment les escaliers et les distributions, très confuse.

La section genevoise de Patrimoine suisse défend pourtant ce bâtiment. Elle revient ainsi à de vieux démons qui faisait d'elle dans les années 60 et suivantes – elle s'appelait alors Société d'art public –, l'association de défense des beaux quartiers au sens donné à ce terme par Louis Aragon et d'une notion élitaine et académique de l'esthétique. Elle s'oppose au projet de Nouvel au nom d'une architecture sans qualité et en défendant la cour intérieure actuelle, un lieu laissé pour compte dans le projet d'origine.

Quelqu'un doit sourire, rire n'était pas son genre, dans sa demeure éternelle, si l'éternité existe, c'est Jean Calvin. Si Genève a été et reste réfractaire aux arts de la peinture et de la sculpture, c'est sans aucun doute à cause du réformateur sévère. L'esprit d'austérité qu'il a imposé par l'intermédiaire des ordonnances somptuaires¹ a traversé les siècles – au 18ème siècle encore il était interdit de posséder des tableaux et des sculptures – et explique pour une grande part les faiblesses des musées

genevois. La frilosité de la bourgeoisie du cru, refusant le mécénat dans ce domaine, explique le reste².

Tout ceci n'augure hélas rien de bon pour le projet de Jean Nouvel, car outre l'opposition de Patrimoine suisse, la Municipalité qui ne peut supporter seule l'investissement de 80 millions de francs espère en trouver la moitié dans les poches des donateurs privés.

¹ Le 11 octobre 1558, à la requête du Consistoire, le Conseil général publie les premières ordonnances contre le luxe des habits et des banquets. Ces ordonnances, dite somptuaires, sont renouvelées et sanctionnées par une décision du Conseil des Deux Cents après la mort de Calvin. Destinées à combattre le luxe et les dépenses inutiles, elles seront constamment renouvelées et complétées jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.

² Sauf trois non-originaux: Josef Muller, Martin Bodmer et Jean Bonna dont les musées et collection corrigent un peu cette image frileuse.

Avec le décès de Lazare Ponticelli, la Grande Guerre bascule définitivement dans l'Histoire

La manière dont les soldats ont affronté l'horreur des tranchées continue de diviser les historiens

Lyonel Kaufmann (16 mars 2008)

Depuis le 24 janvier 2008, Lazare Ponticelli était le dernier poilu survivant de la première guerre mondiale. En effet, Louis de Cazenave, ancien combattant de la guerre 1914-1918, venait de décéder à l'âge de 110 ans. En ce 12 mars, un peu moins de 2 mois plus tard, Lazare Ponticelli rejoignait à 110 ans également ses camarades de tranchées et les 8,5 millions de Français ayant combattu en 1914-1918 (pour 1,4 millions de morts).

Dans l'intervalle, l'Etat français a réussi à faire revenir Lazare Ponticelli sur sa décision de ne pas être l'objet d'obsèques solennelles de portée nationale, promise en 2005 par Jacques Chirac. Chose que Lazare Ponticelli avait refusée dans un premier temps, estimant que «*ce serait un affront à ceux qui sont morts avant moi*». En définitive, Lazare Ponticelli l'a accepté à la condition que la cérémonie soit simple et sans tapage et qu'un hommage national soit rendu à l'ensemble des soldats pour célébrer la mémoire cette fois de tous les morts, hommes et femmes.

Son décès marque donc la disparition du dernier témoin-combattant et, par là-même, fait basculer définitivement le premier conflit mondial du côté de l'histoire soit ce temps où les témoins directs ne sont plus là, ce temps aussi appelé «*histoire du temps présent*».

Alors que la première guerre mondiale a repris une place historiographique importante ces dernières années, comparativement à la deuxième, avec le concept de brutalisation et son rôle dans la compréhension de la violence des sociétés du XXe siècle industriel, comment replacer le témoignage de Lazare Ponticelli ou de quelle manière sera-t-il récupéré dans le débat historiographique? Dont la question-clé — autour de laquelle s'écharpent l'Historial de la Grande Guerre à Péronne (Somme) et le Collectif de recherche international et de débat sur la guerre de 1914-1918 (CRID) — est: «*Dans la boue, sous les obus, comment diable les soldats ont-ils tenu?*».

A ma droite, l'équipe du Mémorial de Péronne: les poilus — élevés dans une société occidentale en voie de «*brutalisation*» — auraient baigné dans une «*culture de guerre*» — messianisme patriotique, haine de l'ennemi, esprit de croisade — qui les aurait rendus globalement «*consentants*». En résumé, la chair à canon a accepté d'être de la chair à canon... et les mutineries de 1917 sont un phénomène isolé.

A ma gauche, le CRID préfère mettre l'accent sur les expériences concrètes qui expliqueraient la «*ténacité*» des combattants. Des stratégies d'esquive aux refus

d'obéissance, et des mutilations volontaires à la désertion, il y a, pour l'équipe du CRID, toute une gamme de sentiments et de gestes que l'on trouve chez la plupart des soldats, y compris chez ceux qui tiennent par ailleurs un discours nationaliste. Il y aurait donc lieu de s'interroger sur les multiples formes de contrainte qui se cachent derrière le «*consentement*» patriotique. Les mutineries feraient alors partie d'une multitude de stratégies pour échapper à la contrainte comme les mutilations volontaires et ne seraient plus un phénomène isolé.

Malheureusement pour les tenants de l'école historique officielle du Mémorial de Péronne, tant Lazare Ponticelli que Louis Cazenave, l'avant-dernier poilu encore vivant, donnent leur crédit de témoin au CRID. Ainsi, tant Lazare Ponticelli que Louis de Cazenave indiquent avoir fraternisé avec l'ennemi et discutent sur l'inutilité de la guerre dans un credo pacifiste: «*Vous tirez sur des pères de famille, c'est complètement idiot*» (Lazare Ponticelli), «*La guerre? Aïe aïe aïe! Un truc absurde, inutile! A quoi ça sert de massacrer des gens? Rien ne peut le justifier, rien!*» (Louis de Cazenave).

Ainsi voici deux chantres d'un certain pacifisme et de la fraternisation élevés au rang de nouvelles icônes du patriotisme

et qui, par leurs propos, nous permettent de mieux comprendre leurs réticences à être «*canonisés*» devant les risques d'instrumentalisation et de récupérations politiques d'une telle démarche étatique. Lazare Ponticelli ne manquait d'ailleurs pas de rappeler qu'il avait fallu attendre 2005 et Jacques Chirac pour que la France officielle s'intéresse à ses poilus survivants («*On s'en est foutu un peu. Il a fallu que ce soit Chirac qui commence à bouger quand on n'était plus nombreux et qu'on était fatigués*»).

Mais eux partis, le risque existe aussi que la mémoire escamote ce passage à l'histoire au profit d'une récupération par l'histoire officielle et par une sursaturation mémorielle. Ce risque est d'autant plus grand que maintenant leur destin individuel est élevé au rang d'icône avec Lazare Ponticelli

transformé en icône jumelle du soldat inconnu. En ce même jour de disparition, Nicolas Offenstadt ne manque pas de souligner que les projets d'hommage au dernier poilu fonctionnaient comme «*des remake des cérémonies de l'entre-deux-guerres sans souci d'actualiser les rites autour de la Grande Guerre, sans souci apparent de relier de manière innovante ce passé de 14/18 et le présent, comme cela a pu être fait au moment du bicentenaire de la Révolution française*».

Cependant, comme le note encore Nicolas Offenstadt, les réticences de Lazare Ponticelli ont infléchi les projets d'une cérémonie idéale en prenant des chemins de traverse: «*d'une part le dernier poilu est un italien engagé dans la légion étrangère en France, qui termina la guerre sous uniforme italien (il dût*

rejoindre les troupes de son pays après que celui-ci soit entré en guerre en 1915) et d'autre part le personnage est loin de se plier initialement à ce que l'on voulait faire de sa mort».

Il n'en demeure pas moins que la cérémonie du lundi 17 mars fournira d'utiles indices sur les usages qui sont faits du soldat et de la Grande Guerre aujourd'hui. Pour Offenstadt, il ne fait aucun doute que les derniers poilus «*sont devenus des icônes mémorielles, comme Guy Môquet, à qui l'on fait parler beaucoup plus du présent que du passé*».

Nicolas Offenstadt, «Le pays a un héros: le dernier poilu», *L'Histoire*, n° 320, mai 2007, pp. 25-26.
Prost A. et Winter J. (2004). *Penser la Grande Guerre. Un essai d'historiographie*. Paris: Points Histoire, 340p.